

COMITE SYNDICAL DU 5 DECEMBRE 2024

Proposition d'ordre du jour

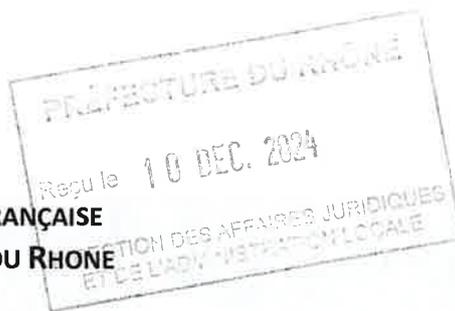
Approbation du PV de séance du vendredi 25 octobre 2024.

Projet de délibération soumise au vote :

- 2024-24 : débat d'orientation budgétaire 2025

Points d'information :

- Présentation des productions cartographiques 2024, dont le jeu des cartes clés SERM (échelle du périmètre du SMT)



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



SYNDICAT DES MOBILITES DES TERRITOIRES DE L'AIRES METROPOLITAINE LYONNAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du 5 décembre 2024

N° 2024-24	Débat d'orientation budgétaire 2025
-------------------	--

L'an deux mille vingt-quatre le 5 décembre à 12h00, les membres du comité syndical, légalement convoqués le 28 novembre, se sont réunis en présentiel sous la présidence de Xavier Odo, Président.

Collectivité ou EPCI d'origine	Civilité	NOM	Prénom	Titulaire (T) Suppléant (S)	Présent(e)	Excusé(e)	Vote	POUVOIR
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	CHRIQUI	Vincent	T		X		
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	NICOLE-WILLIAMS	Patrick	T		X		Xavier Odo
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	MARGIER	Patrick	S		X		
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	PAPADOPULO	Jean	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	BLACHERE	Sophie	T	X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	VUILLEMARD	Julien	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	GEOURJON	Christophe	T		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	PFEFFER	Renaud	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	KOVACS	Thierry	T		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	SERRANO	Katia	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	LUCAS	Karine	T	X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	STARON	Catherine	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	MICHEL	Cécile	T	X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	LONGEON	Olivier	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	ODO	Xavier	T	X			de Patrick Nicole-Williams
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	PEIGNE	Claire	S		X		
Saint-Etienne Métropole	Madame	FAYOLLE	Sylvie	T		X		

Collectivité ou EPCI d'origine	Civilité	NOM	Prénom	Titulaire (T) Suppléant (S)	Présent(e)	Excusé(e)	Vote	POUVOIR
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	FRANCOIS	Luc	T		X		
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	PERDRIAU	Gaël	T		X		
<i>Saint-Etienne Métropole</i>	<i>Monsieur</i>	<i>BOUCHET</i>	<i>Patrick</i>	<i>S</i>		X		
<i>Saint-Etienne Métropole</i>	<i>Monsieur</i>	<i>JANDOT</i>	<i>Marc</i>	<i>S</i>		X		
<i>Saint-Etienne Métropole</i>	<i>Monsieur</i>	<i>JULIEN</i>	<i>Christian</i>	<i>S</i>		X		
<i>Saint-Etienne Métropole</i>	<i>Monsieur</i>	<i>THIZY</i>	<i>Gilles</i>	<i>S</i>		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	KOHLHAAS	Jean-Charles	T		X		
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Monsieur</i>	<i>BAGNON</i>	<i>Fabien</i>	<i>S</i>		X		
SYTRAL Mobilités	Madame	COLLIN	Blandine	T	X			de Vincent Monot
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Madame</i>	<i>VESSILLER</i>	<i>Béatrice</i>	<i>S</i>		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	VIEIRA	Matthieu	T	X			
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Madame</i>	<i>BURRICAND</i>	<i>Marie-Christine</i>	<i>S</i>		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	MONOT	Vincent	T		X		à Blandine Collin
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Madame</i>	<i>PERCET</i>	<i>Joëlle</i>	<i>S</i>		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	CHAMBE	Régis	T		X		
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Monsieur</i>	<i>VERCHERE</i>	<i>Patrice</i>	<i>S</i>		X		
SYTRAL Mobilités	Madame	CHAVEROT	Virginie	T		X		
<i>SYTRAL Mobilités</i>	<i>Monsieur</i>	<i>CHONE</i>	<i>Jean-Philippe</i>	<i>S</i>	X			
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	BOUVIER	Christophe	T	X			
<i>Vienne Condrieu Agglomération</i>	<i>Monsieur</i>	<i>DELEIGUE</i>	<i>Marc</i>	<i>S</i>		X		
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	HYVERNAT	Nicolas	T	X			
<i>Vienne Condrieu Agglomération</i>	<i>Monsieur</i>	<i>LUCIANO</i>	<i>Jean-Claude</i>	<i>S</i>		X		
Communauté de communes de Miribel du Plateau	Madame	POMMAZ	Valérie	T	X			
<i>Communauté de communes de Miribel du Plateau</i>	<i>Madame</i>	<i>TERRIER</i>	<i>Caroline</i>	<i>S</i>		X		
Communauté de communes de la Côtère à Montluel	Monsieur	BELAIR	Philippe	T		X		
<i>Communauté de communes de la Côtère à Montluel</i>	<i>Monsieur</i>	<i>FAVROT</i>	<i>Jean-Philippe</i>	<i>S</i>	X			

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 21

Nombre de conseillers présents au jour de la séance : 11

Secrétaire élu : *Matthieu Vieira*

DELIBERATION N°2024-24 : Débat d'orientation budgétaire 2025

Bilan d'activité de l'année 2024 :

CONTEXTE :

Le programme de l'année 2024 s'inscrit dans la durée puisque bon nombre de projets portés par le SMT et inscrits au Budget 2024 se déroulent sur plusieurs années.

La loi n° 2023-1269 du 27 décembre 2023 relative aux services express régionaux métropolitains – SERM pose le cadre nécessaire au développement d'ici dix ans d'un réseau de RER métropolitains dans dix grandes agglomérations, hors Île-de-France. Deux se situent sur notre périmètre. Aussi, les actions engagées par le SMT sur l'intermodalité (depuis le Plan d'Actions Intermodalités 2019-21 !) et sur l'approche unique des enjeux du RER au regard des critères européens (intégrant le point de vue de l'utilisateur et partant de réalisations européennes analysées dans le cadre du benchmark de 2021) alimenteront utilement les travaux autour des deux SERM. En cela le SMT a été précurseur.

L'année 2024 a été marquée plus globalement par un contexte d'instabilités liées aux tensions internationales, à la crise environnementale doublée d'incertitudes sociales et économiques. Ces incertitudes notamment écologiques portent une réflexion particulière sur les mobilités et les leviers partagés à mettre en œuvre pour contribuer à la diminution des gaz à effet de serre. Cela invite à une approche pragmatique, un travail de coopération et de la réactivité de la part des AOM pour faire face aux incidents qui pénalisent les usagers. Quelles sont les solutions adaptées en cas de suspension de lignes (ferrées en particulier) utilisées au quotidien par les usagers ? Quelle capacité les AOM ont pour anticiper des catastrophes et leur impact sur le système de transport collectif ? Comment appréhender les comportements des usagers ? De quelle information elle dispose à la bonne échelle pour les informer en temps réel et sous quel format doit communiquer ces éléments ?

Avec un niveau de fréquentation des transports collectifs qui dépassent celui de 2019 (croissances sur certains corridors de plus de 5%), il est important de partager des solutions de mobilité simples et adaptées aux contextes plus contraints, des réponses répondants aux pratiques qui combinent et optimisent plusieurs modes et motifs de déplacement.

ACTIVITE 2024 DU SMT

Au niveau de l'activité du SMT AML, le SMT a affirmé son « statut » d'espace politique et technique unique de coopération et de partage de connaissance sur toutes les mobilités et sur un périmètre atypique qui regroupe 2 métropoles et 3,7 millions d'habitants. Il mobilise à ce titre les compétences des 2 agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne autour d'enjeux de niveau métropolitain, comme la collecte et le traitement des données sur les origines/destinations des usagers des gares.

Le SMT a su, en 2024 comme les années antérieures, s'adapter géographiquement en fonction des projets et des ambitions politique de ses membres, intégrant des acteurs autres que ses membres, comme pour l'expérimentation d'usage des aires de covoiturage qui regroupe 9 partenaires ou les 20 signataires de la charte des aires de covoiturage, voire encore les X partenaires techniques qui se réunissent autour du protocole de coopération entre le SMT et AP2R-AREA. Par cette connaissance et proximité avec une grande diversité d'acteurs traitants des mobilités, le SMT enrichit les travaux et l'action de ses membres, contribuant en 2024 aux travaux sur les PDM de Sytral mobilités et Saint-Etienne métropole.

Le SMT se veut également d'être, à son échelle, un laboratoire, traitant de tous les sujets de mobilité, en anticipation. Ce fut le cas pour le PAI 2019-21 initié 3 ans avant la LOM et ses bassins de mobilité, les premiers benchmarks internationaux sur les P+R des PEM lancés respectivement avec le CEREMA en 2020 ou les webinaires sur l'intermodalité en gare traitant de la marche en anticipation des enjeux liés au SERM. La journée innovation 2024 du SMT sur les « véhicules intermédiaires et légers » s'est inscrite sur ce même principe, en s'associant avec des acteurs également impliqués sur ces sujets. Le partenariat entre le SMT et le pôle de compétitivité CARA visait notamment à mettre en valeur les défis à relever en matière d'industrialisation pour les constructeurs, en soulignant le rôle que les collectivités pourraient jouer.

Au-delà des études réalisées pour le compte des membres et des territoires voisins de ses membres, le SMT poursuit ses missions en matière de gestion de données au service de l'information voyageur, intégrant toutes les données mobilités, et de déploiement du titre tout en un T-libr.

Enfin et avant d'aller dans le bilan de chaque action, le SMT a le souci d'assurer toujours un équilibre entre les frais alloués à la structure et ceux dédiés directement aux projets, mais également de compléter les contributions de ses membres, en allant capter des fonds européens (pour le projet centre de ressource multitud') et des fonds nationaux (pour le projet d'expérimentation). Ces ressources extérieures constituent près de 15% de ses financements totaux et permettent d'associer d'autres AOM que les membres. Le recours à ces financements impose une exigence de rigueur budgétaire et administrative, des procédures que peu de structure de cette taille ont acquis, grâce également à l'appui des moyens et équipes juridiques et budgétaires de Saint-Etienne depuis sa création.

Enfin, le SMT traite, à la demande de ses membres, en priorité les motifs déplacements études et travail, et pourrait à l'avenir analyser les autres motifs.

Ces acquis en termes de connaissance des pratiques de mobilité et de fonctionnement du territoire autour des 2 métropoles de Lyon et Saint-Etienne s'appuient sur plus de 10 ans de coopération entre les AOM, d'un travail partenarial unique en France, à l'heure où les syndicats mixtes s'organisent en association nationale pour témoigner de l'efficacité et agilité technique et politique de telle structure.

Présentation des réalisations 2024 dans les 6 axes thématiques stratégiques :

En 2024, le SMT a rempli l'ensemble des missions inscrites dans le BP 2024, avec un taux d'exécution budgétaire de près de 80%.

Il est proposé de faire le bilan en reprenant les 6 champs thématiques du BP 2024, sachant que l'ensemble des études et réalisations du SMT sont disponibles sur le site internet du SMT et les replays des webinaires sur YouTube.

1. Le Système RER : la finalisation des analyses des corridors des 2 étoiles ferroviaires à la contribution aux deux SERM de son périmètre

Bilan 2024

Le SMT est la seule instance sur le périmètre de l'Aire Métropolitaine Lyon-Saint-Etienne, qui dispose, à cette échelle, d'analyses fines (diagnostics par branche de l'offre et de la demande et des marges de progrès) sur les 2 étoiles qui pourront être mobilisées utilement dans le cadre des travaux des deux SERM.

En effet, après la finalisation des analyses des 9 corridors de l'AML, le SMT a constitué en 2023 et 2024 un véritable référentiel ou corpus de cartes sur l'offre RER à l'échelle de l'AML (cadencement, amplitude, fréquentation, intermodalité en gare...), complétée en 2024 d'une synthèse multicritère par axe de la situation au regard des critères européens étudiés dans le cadre du benchmark. Une analyse de l'offre de car/bus (express et structurants) a complétée l'analyse de l'offre ferrée.

Ces travaux permettent de mieux appréhender les actions à mener, en particulier pour les « navetteurs », c'est-à-dire les 70 000 habitants des territoires périurbains qui se déplacent chaque jour pour travailler ou étudier dans les 2 métropoles ou inversement. L'ensemble de ces éléments seront présentés au premier semestre 2025, lors d'un comité syndical.

La SMT a été associée aux réunions de préparation des présentations des enjeux de la Loi sur les SERM, en présence de la SGP, SNCF Réseau et SNCF Gare&Co et des AOM. Une partie des productions présentées ont été intégrée dans les dossiers minute des deux SERM, aboutissant à l'obtention de la labellisation des 2 SERM. Le rôle singulier du SMT dans la construction de ces 2 SERM, la question du périmètre et de l'importance de leur articulation a été soulignée par le courrier du Ministre.

Le bureau de juillet 2024 a précisé la mission du SMT, en tant que « contributeur non financeur » et donc l'utilité d'être associé aux réunions de préparation de la convention de préfiguration, associant l'ensemble des protagonistes, à savoir, les préfigureurs (SGP Dev, SNCF Réseau, SNCF Gares & Connexions) et les financeurs que sont l'Etat, la Région, ainsi que la Métropole de Lyon et SYTRAL Mobilités pour le SERM Lyonnais et Saint-Etienne Métropole pour le SERM Stéphanois.

Ces réunions ont permis de préciser le contenu des 2 conventions de financement des SERM, dont la finalité est de réaliser « les Études et Attendus nécessaires à la constitution du Dossier de synthèse », l'enveloppe financière associée et les modalités de paiement entre les principaux financeurs. Ces conventions ont été délibérées dans les instances respectives à la fin de l'année 2024.

Pour la mise en œuvre de ces actions, dont la réalisation du corpus de cartes, le SMT s'est appuyé sur les ressources internes complétées de l'ingénierie des agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne, dans le cadre du programme partenarial A2.

Projections d'actions 2025 :

L'année 2025 sera consacrée à titre principal à accompagner la préfiguration des 2 SERM par l'apport des études et expertise sur ses champs de compétence du SMT, sa connaissance des territoires et leur interaction.

En effet, le rôle singulier du SMT et les missions attendues dans la phase de préfiguration des SERM est précisé dans le préambule de la convention de préfiguration repris ci-après : « Le Syndicat Mixte des Territoires de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise (SMT AML), dont l'objet est de contribuer à la mise en œuvre des services performants répondant aux besoins de mobilité des habitants et activités de son périmètre d'intervention, apportera sa contribution via les travaux qu'il a pu mener depuis sa création ; par ailleurs, il apportera son expertise relative à la concertation et à la mise en cohérence des actions à la fois pour le compte de ses membres, particulièrement pour ceux qui ne sont pas signataires de la présente Convention (Saint-Etienne Métropole, Vienne Condrieu Agglo, Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère, Communautés de Communes de Miribel et Plateau et Côtière à Montluel), et au service d'un périmètre d'action élargi qui couvre, au-delà de ses membres, le périmètre de 25 Communautés de Communes du bassin de vie lyonnais pour lesquelles la Région assure la compétence mobilité suite à la LOM. Il participe également à la prise en compte de la bonne cohérence entre les projets de SERM lyonnais

et stéphanois et il contribue à animer la relation entre les territoires du bassin de vie (co-animation des bassins de mobilité pour le compte de la Région). Le SMT-AML est ainsi associé à la réalisation des Études et Attendus de la Convention en tant que contributeur. »

Une comitologie spécifique a été mise en place pour piloter le suivi de ces deux SERM et précisée dans la convention. Bien que non signataire de la convention, le SMT sera :

- associé au comité technique des parties, instance technique regroupant les signataires de la convention, sur l'ensemble des sujets liés à ses compétences facultatives exercées par le SMT depuis plus de 6 ans et ses compétences obligatoires déléguées par ses membres.

On peut citer en particulier la question de la tarification multimodale qui constitue un enjeu de réussite des SERM au regard des exemples européens (cf benchmark européen réalisé en 2021 par le SMT et croisé avec celui réalisé par SNCF réseau). La convention précise que *« Le projet de tarification attaché au SERM lyonnais sera éclairé par une étude tarifaire confiée par la Région à un prestataire. Cette mission associera étroitement et dès la rédaction du cahier des charges les AOM du bassin de vie lyonnais et le SMT-AML au titre de sa compétence de mise en place d'un système de tarification coordonnée permettant la délivrance de titres de transports uniques ou unifiés »*. En ce sens le développement de l'offre T-libr et de sa gamme occasionnelle en 2025 constitue un socle majeur pour les SERM.

L'apport de données avec le géo-centre de ressources multitud'4 et 5, l'interopérabilité et la coordination des offres TC et mobilités constitue également un socle de connaissance pour la réalisation des SERM, de même que l'intermodalité en gare (141 gares étudiées dont 67 qui ont fait l'objet d'un cahier spécifique et 20 d'analyse de projection d'occupation des P+R à l'horizon 20230), la cartographie des aires et services de covoiturage, les études sur les voies réservées dans le cadre du protocole SMT-AP2R, etc...

- invité au cotech et copil des partenaires. En effet, la convention précise que *« Le projet de SERM devra faire l'objet d'une concertation entre l'État, la Région, la Métropole de Lyon, SYTRAL Mobilités, l'ensemble des AOM concernés, les départements, les gestionnaires d'autoroutes et de voies routières express du périmètre concerné, conformément aux dispositions de l'article L. 1215-6 du code des Transports. Eu égard au courrier de l'Etat en date du 27 juin 2024 labellisant le SERM lyonnais et aux rôle et compétences du SMT AML sur le bassin de vie lyonnais, celui-ci sera également associé à cette concertation. »*

En tant qu'instance de coopération et seul syndicat des mobilités sur le périmètre des deux SERM, il favorisera la coopération entre les EPCI de son périmètre de projets, plus spécifiquement entre les métropoles et territoires périurbains/ruraux. Il rendra compte dans ses instances des avancées des projets.

Le SMT mobilisera ses moyens pour contribuer à la réussite des dossiers et projets, en s'appuyant à titre principal sur les ressources internes et les outils développés.

2. T-libr : la préparation du déploiement de la tarification intégrée autour d'une offre occasionnelle attendue et annuelle.

Bilan 2024

L'intégration tarifaire multimodale, de type T-libr, constitue un élément clef pour les usagers du TER ou des futurs SERM. Le SMT est en maîtrise d'ouvrage sur la tarification intégrée, il aura toute sa place dans les réflexions sur le sujet à l'échelle des deux SERM.

Simplifier le parcours usagers et d'augmenter l'usage des transports collectifs, en particulier pour les habitants périurbains ou ruraux travaillant ou étudiant à Lyon ou Saint-Étienne, est un enjeu environnemental et social pour les membres du SMT et pour les SERM.

On comptabiliserait environ 180 000 voyages TER par jour sur notre périmètre (dont environ 90 000 navetteurs, les $\frac{3}{4}$ ou 70 000 se déplaçant dans le cadre domicile / travail). 30 000 sont des abonnés à mettre en perspective avec les 100 000 abonnements T-libr ou 10 000 abonnés T-libr, soit 1/3 des abonnés (les autres utilisant des abonnements monomodaux ou combinés TER kilométrique + un réseau local).

L'offre T-libr a trouvé son public malgré le foisonnement de titres existants. Des marges de progrès existent toutefois pour encourager le choix de cet abonnement.

Le SMT a apporté des efforts significatifs en 2024 sur la mise à disposition d'outils favorisant l'information sur le titre T-libr, à travers :

- la réactualisation du plan interactif T-libr (appui de Latitude-Cartagène) et le site internet T-libr (espace explicatif complet pour l'utilisateur).
- des campagnes de communication sur les réseaux sociaux Il e (239 000 personnes uniques avec 1,5 million d'impressions générées – contre 372 971 impressions en 2023 – et 6 700 visites générées sur le site web T-libr, soit un coût de résultat à 0,16€ par visite donc divisé par deux par rapport à 2023).
- des actions de communication dédiée plus classiques : diffusion auprès des revendeurs des nouveaux outils de communication que sont la fiche tarifaire et le plan T-libr.

Des efforts sont à renforcer sur la mobilisation des réseaux revendeurs pour mieux communiquer sur le titre et sur la communication encore trop discrète sur les sites internet de nos membres et des revendeurs.

L'année 2024 a été également l'occasion de préparer le lancement du titre occasionnel sur carte oùra et m-ticket prévu en septembre 2025, en sélectionnant un nouveau bureau d'études, 2B2P, qui accompagnera cette nouvelle étape, le marché d'études avec Kisio ayant pris fin mi-octobre 2024.

Pour l'ensemble de ces actions le budget 2024 du SMT était de 29 800 euros incluant les actions de communication et son taux d'exécution de 74%.

Projections d'actions 2025 :

Le SMT a pris connaissance des résultats des travaux de zonage de SYTRAL Mobilités permettant de préparer les évolutions du titre T-libr, à savoir :

- Le lancement du titre occasionnel en septembre 2025, avec les déclinaisons de gamme à étudier (1 voyage, 6 voyages, 1 offre famille, 1 offre événementielle...)
- La relance des réflexions et travaux sur la création d'une nouvelle zone T-libr sur le périmètre de la CA Villefranche Beaujolais Saône comme cela avait été étudié il y a 3 ans, en articulation potentielle avec les attentes de la CC Dombes Saône Vallée.

L'année 2025 verra également le lancement d'un titre annuel T-libr sur toutes les zones dont la sortie est prévue en septembre.

Ces sorties feront l'objet d'une campagne de communication à mettre en œuvre avec l'ensemble des membres afin de garantir la notoriété et le succès de cette nouvelle offre tarifaire.

Le SMT mobiliserait une enveloppe d'environ 82 000 euros pour la réalisation des études et création du titre ainsi que la campagne de communication qui accompagnera ce lancement.

3. multitud' 4 : de l'entrepôt de données et la préfiguration d'un géo-centre de ressources et d'analyses à l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon – St-Etienne

Bilan 2024

multitud', en 2024, est une interface réussie entre les producteurs de données et les réutilisateurs mais aussi une base de données unique intégrant toutes les données mobilité (transports collectifs, stations de vélos, d'autopartage et données de covoiturage...) à l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Étienne (au service des 3,7 millions d'habitants, 60 km autour des deux métropoles).

L'entrepôt de données mobilités multitud' 4 a fait l'objet d'un bilan positif par les 11 partenaires AOM dont les CA de Grand Bourg et Roannais. L'animation de la communauté des partenaires au plus près du terrain, l'accompagnement sous forme de rendez-vous techniques mensuels avec le prestataire et les partenaires, les 4 ateliers formations sur la coordination et l'amélioration des offres TC constituent le socle d'une relation continue entre le SMT et les AOM. Cela confirme aussi que le centre de ressources est à la bonne échelle.

L'année 2024 a été marquée également par la préparation de la transition, prévue en 2025, du passage d'un référentiel de données à un géo-centre de ressources de données à disposition des membres et des partenaires. L'ambition sera alors de valoriser davantage les données produites et collectées afin de favoriser leur réutilisation. Pour ce faire, une AMO (Carte Blanche Conseil) a été sélectionnée pour préparer les enjeux financiers, techniques et organisationnels de cette évolution, avec l'ensemble des partenaires qui ont appuyé la démarche lors d'un comité technique du 14 novembre

Pour la réalisation du programme 2024, le budget exécuté correspond au BP 2024, à savoir environ 194 000 euros. L'acompte FEDER estimé à 130 000 euros (au lieu de 100 000 euros budgétés) a été sollicité auprès de la Région.

Proposition d'actions 2025

L'année 2025 verra la création du Géo-centre de ressources, nouvelle génération de multitud' 5.

L'open data est une obligation qui aujourd'hui se développe. Ainsi, multitud' 4 perd une partie du service de plateforme de diffusion qu'il apportait, notamment sur les données lourdes. Par ailleurs, la Région va développer un nouveau référentiel régional qui reprendra une partie des données du périmètre dont les TC.

Aussi, l'évolution de multitud' avec la mutualisation des outils s'impose comme la solution optimale en termes d'efficacité et d'optimisation des moyens publics. Le Référentiel régional 2^e version prendra

directement en charge les flux des 17 réseaux des partenaires. Le SMT mettra en place les moyens pour garantir aux usagers la continuité de services malgré cette transition technique en « back office ».

Afin de compléter les données des MaaS de l'aire métropolitaine avec des données les plus riches à la bonne échelle des déplacements (y.c. territoires périurbains et ruraux), le SMT créera en parallèle, et en complémentarité du Référentiel régional et SIM/MaaS comme Oûra, Moovizy ou encore l'Agence des mobilités, un nouveau géo-centre de ressources toutes mobilités (ou référentiel SIG avec fonctionnalités de traitement et diffusion). Il poursuivra l'alimentation des SIM/MaaS mais offrira de nouvelles perspectives : ses données alimenteront les outils interactifs, permettront la réalisation d'études plus approfondies et mesurables dans le temps, l'exploitation de nouveaux jeux de données par croisement à l'échelle de l'AML, des nouvelles approches plus interactives... Ce géo-centre de ressource sera aussi et surtout à disposition des politiques mobilités des membres du SMT, leur permettant de mesurer ou combiner des éléments de leur périmètre avec les territoires voisins à l'échelle de l'AML

Le SMT gardera la relation d'animation de proximité avec les 12 partenaires incluant les membres qui plébiscitent l'accompagnement et la gouvernance de proximité par le SMT AML dans le sens où elle permet de « tirer vers le haut » les partenaires et leurs outils.

L'enveloppe globale envisagée en 2025 pour multitud'4 et multitud'5 serait respectivement de 61 000 euros et de 130 000 euros, auxquels s'ajoutent environ 177 000 euros en investissement pour multitud'5. Des financements européens seront recherchés pour le nouveau géo-centre de ressources mobilités, à la fois pour le financement de l'outil, sa maintenance mais aussi les ressources humaines associées (environ 60% du poste d'Amaury, 30% du poste de Thomas et 10% du poste d'assistance) avec la perspective d'un éventuel soutien à hauteur de 40% des coûts du projet global.

4. Intermodalité en gare : une connaissance réactualisée de notre territoire à différentes échelles et sur tous les modes pour une vision partagée sur les PEM ou « hubs » de mobilité

Bilan 2024 :

Le SMT a continué de jouer son rôle d'animation de proximité sur la question de l'intermodalité en gare, en terminant ses études de rabattements vers les PEM avec une approche innovante par corridors (Val de Saône et Plaine de l'Ain, après le Gier Mornantais). Le SMT accumule de la connaissance et permet le partage d'expérience entre AOM et EPCI concernées. Il apporte des éléments de réponses concrets sur les questions de projection d'occupation des P+R sur les 10 années et des solutions alternatives à engager collectivement sur le corridor, en mettant un accent particulier sur le potentiel de marche et du vélo, notamment sur certaines gares où des actifs rejoignent des pôles d'emplois. Ces études sont faites en complémentarité avec celles menées par la Métropole de Lyon dans son périmètre. La CCMP, la 3CM et la CCPA avancent en effet sur leurs schémas cyclables ou leurs PDMS, en souhaitant particulièrement traiter les mobilités actives en lien avec les gares. Le SMT a profité des nouvelles données récoltées pour en injecter certaines dans les cahiers de bassin et de gares.

Le SMT a par ailleurs réactualisé ses analyses sur les aires de chalandises des gares (à partir des enquêtes origines-destinations TER Région 2022), ce qui lui a permis de mesurer les évolutions au regard des

enquêtes précédentes. Par ailleurs, à partir des aires de chalandise des gares actuelles, des études sont en cours sur le potentiel des usagers « captables » des gares.

L'ensemble de ces travaux, incluant les webinaires sur « l'intermodalité en mode pratique », contribue à alimenter les AOM sur l'organisation des pôles d'échanges très fréquentés dans un contexte actuel de cout croissant des mobilités en voiture. Ces apports permettront également d'enrichir les travaux sur les SERM, dans leur approche intermodalité en gare.

Les 8 cahiers de bassin et le cahier des 67 gares ont été réactualisés en 2024. Cette réactualisation permet le dialogue avec les territoires, en attente de données à cette échelle. Elle prépare, avec les autres analyses réalisées ou à venir, l'animation et la coordination des bassins de mobilité qui a été confiée au SMT dans la continuité du PAI 2019-21 voire une partie du suivi de sa mise en œuvre opérationnelle par le biais des contrats opérationnels de mobilité. Il s'agit de capitaliser sur les connaissances accumulées et les relations privilégiées avec l'ensemble des acteurs des mobilités.

Pour la réalisation de ces travaux le SMT avait projeté un budget en 2024 de 76 000 euros, avec un taux d'exécution de 85%.

Projections 2025

Le SMT continuera en 2025 d'enrichir ses données et connaissances sur l'intermodalité en gare depuis 2018, tout en tenant compte des travaux lancés sur les deux SERM sur le sujet.

Il est donc prévu en 2025 un premier bilan des trois études de rabattement par corridor, avec notamment la comparaison des stratégies PEM/P+R dans l'agglomération lyonnaise et dans les territoires périurbains. Il est proposé par ailleurs de développer cette étude rabattement sur de nouveaux corridors : Vallée du Rhône, Nord Isère voire plaine du Forez.

A la demande des élus du SMT, le SMT complètera son cahier des 67 gares 2024, en agrégeant l'information la plus complète sur les 75 gares restantes du périmètre du SMT qui compte 142 gares. Il proposera par ailleurs des temps d'échange et de partage d'expériences entre les AOM disposant de PEM structurants sur leur territoire.

Le SMT exploitera les matériaux accumulés autour du potentiel d'usagers au regard des aires de chalandises et de la classification des gares par fonctionnalité. Il continuera d'enrichir les réunions des bassins de mobilité par l'apport de contenu.

La réalisation de ces travaux sera en partie réalisée en interne, avec le recours d'ingénierie externe et/ou l'appui des agences d'urbanisme dans le cadre du programme partenarial A2 pour un montant de l'ordre de 60 000 euros.

5. Les mobilités actives, partagées et innovantes : l'animation des instances techniques et études autour des Voies réservées avec les concessionnaires autoroutiers à la préparation et lancement de l'expérimentation 2024-25 sur les aires de covoiturage et à la découverte des potentialités actuelles des Véhicules intermédiaires et légers

Bilan 2024 :

Les VR2+ voies réservées sur autoroute pour un usage augmenté du covoiturage, des véhicules Crit'air 0 et de lignes TC express :

L'année 2024 a été l'occasion de concrétiser les engagements politiques pris par les élus après la signature des deux protocoles d'accord délibérés par le SMT sur les voies réservées. Ce protocole vise à impliquer les AOM dans la définition du projet, sa bonne intégration et accroches au territoire, et enfin à adapter et définir les services des mobilités qui utiliseront ces voies (Lignes de covoiturage, lignes de cars ou bus express). Les services de l'Etat (DIRCE) sont impliqués également, en tant que pilotes des réflexions globales sur l'aire métropolitaine complète, et maître d'ouvrage de la VR2+ sur l'autoroute A7 sud.

Le SMT a installé, avec AREA/AP2R, les instances techniques de dialogue sur les VR2+ entre les AOM et les concessionnaires autoroutier pour un usage augmenté du covoiturage, AREA. 3 séquences ont vu le jour. AP2R s'est ensuite fait accompagner par un cabinet, en présence du SMT, pour approfondir les attentes des AOM concernées. Ces analyses feront l'objet d'un travail créatif et d'une restitution politique en 2025

Covoiturage : de la question des aires de covoiturage à la prise en compte des services et de l'information usagers :

Le SMT a réalisé un dossier 2024 sur les services de covoiturage, capitalisant sur les webinaires réalisés sur le sujet

Il a continué d'assurer le suivi et diffusion le plus large possible du SDAC et de sa charte par l'organisation d'une réunion annuelle et un processus de suivi des éléments contenu dans la charte des aires de covoiturage délibérée par le SMT pour le compte de ses membres.

Le SMT alimente sa plateforme dynamique qui recense les services en matière de covoiturage (toutes les offres disponibles des territoires en fonction du type : plateforme de mise en relation, lignes de covoiturage, autostop organisé, partenariat avec acteurs privés, ...) complétés des différents lieux présents sur l'AML à destination des usagers.

Le SMT accompagne es projets multi-acteurs à la demande des territoires ou des acteurs eux-mêmes. Le SMT a été mobilisé par certaines EPCI et est associé à la démarche de l'Etat sur le corridor Gier Mornantais avec pour objectif d'aide à la mise en place des recommandations du Schéma.

Le SMT a lancé une expérimentation de suivi d'usage des aires de covoiturage sur 2 années, 2024-25, après avoir délibéré la convention partenariale en octobre 2023 et déposé un dossier à l'AAP Fonds verts pour une enveloppe de 135 000 euros de subvention. Cette expérimentation est unique par le nombre de partenaires (9) et le nombre d'aires étudiées (20). 3 séries d'études quantitatives sur 17 aires ont été réalisées permettant de dresser des premiers résultats partagés techniquement lors des cotech qui ont ponctuée l'années. L'étude qualitative a été réalisée entre juin et septembre selon les sites, avec l'expérimentation d'une enquête entièrement numérique.

Pour la réalisation de cette expérimentation, un acompte de 40 500 euros a été sollicité auprès de l'Etat ainsi qu'une contribution des partenaires à hauteur de 89 650 euros en 2024.

Sur le volet innovation :

Le SMT a lancé son premier événement autour de la thématique des Véhicules intermédiaires le 5 juillet à Chuzelles qui a réuni autour d'experts et d'une dizaine de constructeurs environ 80 participants qui ont pu comprendre ce que regroupent les VELI, les enjeux en matière de sécurité et les potentialités de développement, partager également les expériences des territoires en test actuellement dans le cadre de

l'AAP Xtrême Défi de l'Adème. Les participants ont pu tester les véhicules par la présence de différents véhicules intermédiaires. Des synthèses graphiques ont été diffusées et un document de synthèse avec l'ouverture pour de nouvelles perspectives sera réalisé en 2025.

Pour la réalisation du programme 2024, le budget exécuté correspond au BP 2024, à savoir environ 134 000 euros (pour 146 000 euros budgétés), avec une subvention de l'Etat et des partenaires sur l'expérimentation d'usage des aires de covoiturage, comme indiquée ci-dessus.

Les perspectives en 2025

Les actions 2025 s'inscrivent dans la continuité du programme 2024 avec la poursuite des échanges techniques autour du protocole SMT/AP2R-AREA sur les VR2+ et l'organisation d'un copil au printemps 2025.

Concernant le covoiturage, le SMT poursuivra son travail sur le suivi du SDAC et de la charte, avec notamment le projet d'organiser un événement de partage et d'échange réunissant les techniciens et élus des 20 EPCI signataires.

L'étude d'usage des aires de covoiturage se terminera avec des enquêtes quantitatives sur l'ensemble des sites sur une deuxième année et la programmation des enquêtes qualitatives qui n'ont pu être menées en 2024.

Enfin, concernant les travaux sur l'innovation autour des Véhicules intermédiaires et léger, l'année 2025 verra la sortie d'un dossier de synthèse sur la journée de sensibilisation et l'actualité des constructeurs.

Pour la réalisation de l'ensemble du programme, l'enveloppe estimée en 2025 serait de 83 000 euros.

6. Le SMT toujours en proximité avec les territoires et les instances mobilité de l'AML

Le SMT est invité à participer régulièrement à différentes instances de ses membres et partenaires, au niveau local et national. Ces réunions mobilisent l'ensemble de l'équipe. Ce fut le cas dans les Observatoires de la mobilité des deux agences d'urbanisme, dans les instances partenariales, dans les commissions mobilité des SCOT (SEPAL, SCOT Sud-Loire...). Cette vision a fait l'objet de partage avec les syndicats des autres territoires, notamment au sein du GART.

Bilan 2024

La Région a délibéré sur les périmètres des bassins de mobilité en même temps que sa feuille de route mobilités positives 2035. Dans la continuité du PAI 2019-21, la Région a confié une mission au SMT de coanimation des bassins de mobilités de son périmètre qui a fait l'objet d'une feuille de route et contribution complémentaire et spécifique de la Région à hauteur de 62 000 euros de la Région, inscrite au budget 2024 du SMT. Ainsi, le SMT a préparé en 2024 les contenus des réunions des bassins de mobilité, dans une approche pragmatique et opérationnelle autour des enjeux fixés par la Région selon les principes délibérés le 6 octobre 2023. Les premières réunions ont été coanimées avec la Région, sous son pilotage à compter de décembre 2024, avec en perspective la construction des contrats opérationnels de mobilité.

Les perspectives en 2025

Elles s'inscrivent dans la continuité des années précédentes pour ce qui est de la participation aux différentes instances des acteurs de l'aire métropolitaine Lyon – Saint-Etienne, avec la caractéristique toujours présente et spécifique du SMT d'apporter de l'expertise et une vision qui dépasse les périmètres institutionnels.

2024 verra également la poursuite de l'animation des bassins de mobilités selon le cahier des charges défini sur les 2 années 2024-25, avec une contribution complémentaire prévue de 37 000 euros en 2025.

Le SMT a par ailleurs été sollicité par l'Etat pour apporter ses analyses, notamment sur le covoiturage autour des enjeux mobilités liés à la construction de l'EPR2 sur un territoire qui couvre 5 des 7 membres du SMT.

L'APPROCHE BUDGETAIRE 2024 :

Le budget 2024 était composé de 1 039 877 euros en dépense de fonctionnement et de 129 300 euros en investissement.

Au niveau de la section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement :

La réalisation budgétaire serait de 977 647 €, autour de **3 grandes natures de dépenses** :

1. **Les dépenses de fonctionnement seraient de 439 000 euros contre 466 732 euros budgétés.**

Elles incluent :

1.1 les dépenses de personnel : 380 000 euros réalisés contre 397 532 budgétés

Ces dépenses concernent l'ensemble des frais de personnel : les recrutements directs, les mises à disposition (par la Métropole de Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Saint-Etienne métropole contre remboursement), l'interim et le renfort par le centre de gestion du Rhône. Cela concerne le poste de direction, les 2 chefs de projet et la chargée d'administration financière (y compris son remplacement puis renfort suite au congé de maternité puis départ), l'assistante, le géomaticien à temps partiel depuis 2024, le stagiaire et l'appui juridique et financier des services de Saint-Etienne Métropole.

La différence entre le réalisé et le budgété est notamment due au départ de la chargée d'administration générale fin août 2024, ce qui a par ailleurs rendu la production d'un premier état d'exécution budgétaire 2024 plus complexe.

1.2 les charges diverses de moyens généraux et frais de structures seraient de 59 000 euros réalisés contre 69 200 budgétés

Les frais généraux incluent les frais d'entretien, charges et assurances liées aux locaux (par ailleurs mis à disposition par la Métropole de Lyon et partagés avec La Foncière solidaire dans un objectif d'optimisation desdits frais), les coûts de fonctionnement (services informatiques, affranchissement, télécommunication, équipements et fournitures administratives), les honoraires, la communication institutionnelle (site internet), frais de déplacement et réception (organisation des instances à titre principal) et cotisations diverses dont les 2 agences d'urbanisme.

Des économies ont pu être réalisées grâce à des modifications de contrats avec certains fournisseurs (maintenance informatique, courrier et fibre/réseau) et un suivi rigoureux des dépenses.

2. Les dépenses relatives à la réalisation directe du programme d'actions seraient d'environ 483 000€ contre 518 145€ budgétés, avec en particulier :

- **multitud'4 et la préparation du Géo-centre de ressource multitud'5** : les montants sont quasi conformes aux prévisions, avec une prévision d'exécution de l'ordre de 190 000 euros contre 194 000 euros budgétés. N'est pas inclus dans ce budget l'appui du geomaticien dans le cadre du centre de ressources, qui permet de préparer l'évolution de l'outil multitud et de produire des analyses en interne répondant avec réactivité aux attentes des membres.
- **T-libr** : l'exécution de l'ordre 22 000 euros est légèrement inférieure au budget 2024 (29 800 euros budgétés), en raison principalement du report en 2025 des travaux d'étude sur le du titre occasionnel T-libr.
- **Intermodalités en gare**, incluant la préparation des contenus pour les réunions de bassins de mobilité enregistrerait des dépenses de l'ordre de 65 000 euros contre 71 000 euros budgétés, correspondant à la finalisation des études P+R sur le territoire de l'Ain en 2024, la nouvelle production des cahiers 2024 de gares et cahiers 2024 de bassin et la préparation des réunions de bassin de mobilités sous le pilotage de la Région. Les travaux de cartographie intermodalité/vélo ont été réalisés en interne.
- **mobilités actives, partagées et innovantes** : l'exécution serait légèrement inférieure avec un montant de 134 000 euros contre 146 000 euros budgétés. Le budget concerne à titre principal l'expérimentation de suivi d'usage des aires de covoiturage avec une maîtrise des coûts d'étude (appui du cabinet Alyce) et de production des supports de communication réalisés en interne pour l'enquête qualitative en ligne. S'ajoute pour cette thématique la production du dossier SMT 2024 sur les services de covoiturage et la journée dédiée aux Véhicules intermédiaires et légers, qui a bénéficié d'un accueil à titre gracieux dans la salle communale de la ville de Chuzelles.
- **Système RER-SERM à l'échelle de l'AML** : les productions cartographiques 2024 ont été en grande partie internalisées ou réalisées avec l'appui des agences d'urbanisme dans le cadre du programme A2. L'enveloppe prévue de 5 000 euros n'a pas été consommée.

La contribution aux **Agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne** est à la hauteur de l'engagement, soit 72 725 euros, contre 72 345 euros. S'ajoute sous forme d'avenant l'appui de production/adaptation de cartes sur le périmètre de chaque bassin de mobilités pour un montant de 24 000 euros.

3- La dotation aux amortissements liée au référentiel de données et achat de matériels serait de 54 922 € pour un budget de 55 000€.

Les recettes de fonctionnement :

Au niveau des recettes de fonctionnement 2024, elles seraient de 1 071 277 euros, légèrement supérieures à ce qui a été annoncé dans le BP 2024 (1 039 877 euros). Elles incluent :

- Les contributions des membres à hauteur de 621 132 €, et la contribution complémentaire de la Région à hauteur de 62 000 €
- Le report du résultat 2023 de 125 695 €
- Les subventions des partenaires du projet d'expérimentation des aires de covoiturage de 89 950 euros contre 89 650 euros budgétés
- La subvention Fonds vert de l'Etat sur le projet d'expérimentation des aires de covoiturage de 40 500 euros
- L'atténuation de charges de l'ordre de 4000 euros contre 2900 euros budgétés.

Il est attendu d'ici la fin de l'année un acompte FEDER pour le projet multitud'4 de 130 000€ contre 100 000€ budgétés, sous réserve des validations des documents transmis.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 :

Les thématiques ont été précisées ci-dessus. D'un point de vue budgétaire la traduction serait la suivante.

Au niveau du fonctionnement :

Le budget total prévisionnel 2025 s'élèverait, pour la section fonctionnement, à environ 936 762 euros.

Du point de vue des recettes de fonctionnement 2025 :

Concernant la contribution des membres, il est proposé le maintien du niveau des contributions des membres de 2024 (montant inchangé depuis 2022), selon la répartition ci-après, sans répercussion de l'évolution des couts liés à l'inflation.

PROPOSITION 2025: MONTANT STABLE DE CONTRIBUTIONS DES MEMBRES

CONTRIBUTION DES MEMBRES 2025	
ORGANISME	MONTANT TOTAL
AURA	194 069 €
SYTRAL MOBILITES	187 223 €
Contributions membres agglos	239 840 €
SEM	99 867 €
CAP1	47 444 €
VCA	46 529 €
CCMP	23 000 €
3CM	23 000€
TOTAL	621 132 €

Les autres recettes de fonctionnement seraient les suivantes :

- la contribution complémentaire 2025 de la Région pour les bassins de mobilité à hauteur de 37 000 euros ;
- les subventions des 9 intercommunalités partenaires du projet d'expérimentation des aires de covoiturage à hauteur de 15 000 euros, montant global revu à la baisse par rapport à l'inscription dans la convention partenariale qui prévoyaient 49 350 euros. Ces subventions appelées sont nettes de subvention du Fonds vert, dans le sens où l'appel à subvention prend en compte la déduction de la dotation de l'état de 50% des coûts HT, le SMT assurant l'avance des coûts ;
- la subvention Fonds vert de 25 000 euros toujours sur le projet d'expérimentation ;
- un montant de l'ordre de 115 000 euros de FEDER correspondant au solde de multitude 4 ;
- le report de résultat 2023 estimé à 93 630 euros ;
- une contribution potentielle pour des travaux sur le périmètre de l'EPR2 de l'ordre de 30 000 euros

Les dépenses de fonctionnement en 2025 :

- 1- **Les frais de structure : pour un total d'environ 456 062 euros, dont les frais de personnel à hauteur de 397 000 euros**

Les frais de personnel 2025 seraient d'un montant constant par rapport au BP 2024, intégrant les répercussions de l'inflation sur les charges et salaires et le renforcement partiel des équipes pour l'animation et coordination des bassins de mobilité, ayant pour contrepartie une contribution complémentaire de la Région au niveau des recettes de fonctionnement.

Ils incluent comme en 2024 les postes suivants, considérant le bon fonctionnement actuel :

- Les mises à disposition : 0,5 ETP poste (catégorie A) pour le poste de directrice mise à disposition par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, 1 ETP (catégorie A) pour le poste de chef de projet mis à disposition par la Métropole de Lyon, 0,3 ETP (catégorie B) au titre de la mise à disposition de Saint-Etienne Métropole sur les fonctions juridiques et financières.
- Les 3 ETP recrutés directement par le SMT (2 chefs de projet et 1 poste de Chargée d'administration générale en cours de recrutement),
- Le poste d'assistante à temps plein, actuellement occupée par Aurélie Dechelle (contrat intérim par le CDG en attente de recrutement direct).
- Un poste de stagiaire
- Un CDD pour l'appui à la communication autour du lancement du titre T-libr
- Un géomaticien à temps partiel (CDD) pour la mise en œuvre du Géo-centre de ressources multitude 5 et l'ensemble des projets du SMT dont les travaux sur les bassins de mobilités.

Les frais généraux seraient d'un montant de 59 000 euros. Ils correspondent quasi au montant réalisé de l'année précédente 2024, en incluant la prise en compte des augmentations des coûts des prestataires.

- 2- **L'ensemble des dépenses liés aux projets (hors ressources humaines) s'élèverait à environ 414 062 € en 2025 : l'équilibre souhaité par les membres entre frais de structure et programme est préservé.**

Les dépenses portent en grande partie sur les 4 grandes thématiques suivantes : multitude 4 et 5, T-libr, l'expérimentation de suivi des aires de covoiturage et l'intermodalité en gare/bassins de mobilité/finalisation des travaux RER à l'échelle des 2 SERM avec l'appui des agences d'urbanisme

notamment. S'ajoute l'enveloppe de dotation aux amortissements Une bonne partie de la réalisation du programme sera internalisée.

Le SMT AML s'appuiera en complément sur les BE et les agences d'urbanisme dans le cadre de la convention partenarial A2 pour un montant réduit qui devra tenir compte de l'augmentation du cout journée d'UrbaLyon et d'Epures en 2025.

3- La dotation aux amortissements serait de 65 000 €

Au niveau des investissements :

Le budget d'investissements 2025 s'élèverait 180 000 €.

En recettes d'investissement, il est à noter la dotation aux amortissements et le report de résultats 2024 de l'ordre de 115 000.

Les dépenses d'investissements correspondront principalement à l'investissement pour la création du Géo-centre de ressources multitud'5 et l'achat de matériels divers.

Vu ledit dossier,

Vu le résultat du scrutin :

Voix totales : 13 **Pour :** 13 **Contre :** 0 **Abstention :** 0

Voix exprimées : 13

Le Comité syndical,

DELIBERE

- **Prends acte des orientations budgétaires proposées**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,
Xavier ODO

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Acte rendu exécutoire après,

- publication du :
- notification du (*le cas échéant*) :
- transmission au Représentant de l'Etat le :